



ÉCOLE DE MUSIQUE
Municipale de Pontcharra

ÉCOLE DE MUSIQUE

Municipale de Pontcharra

Projet d'établissement
2023-2028



EDITO

Créée en 1960 sous format associatif avant de devenir municipale en 1984, l'école de musique de Pontcharra s'est imposée au fil des décennies comme un équipement incontournable de la vie charrapontaine. Depuis plus de 30 ans, la commune participe pleinement à cette dynamique d'enseignement artistique et à la promotion de la musique en milieu rural en irrigant un bassin de population autour de Pontcharra d'environ 20 000 habitants.

En 2018, la commune, soucieuse de rendre la musique accessible au plus grand nombre, lançait un projet d'établissement ambitieux. De la création d'un poste de musicien intervenant dans les écoles maternelles et primaires à l'ouverture d'un ensemble de jazz, en passant par le déploiement d'une charte graphique dédiée à la structure ou l'ouverture d'un cours de guitare classique, l'école de musique s'est transformée au fil de ses cinq années. Malgré la crise sanitaire, elle est toujours restée dynamique et proche de ses élèves. Au sein de l'école comme dans les établissements scolaires, mais aussi en distanciel quand cela été rendu nécessaire, elle a pu déployer les différents axes du projet d'établissement 2018-2023. De nouveaux projets, nés des envies partagées de la commune et des équipes sont même apparus en cours de période. Ainsi, un cursus adapté de formation musicale a ouvert ses portes en 2021 afin de permettre aux élèves présentant des troubles de l'apprentissage de bénéficier d'un enseignement musical correspondant à leurs besoins, confortant la volonté de rendre la musique accessible à tous.

Ce nouveau projet d'établissement 2023-2028, élaboré en concertation avec l'équipe enseignante, l'association des parents d'élèves Pontch'musique et l'Harmonie Les enfants de Bayard, a été construit dans la continuité du projet d'établissement 2018-2023. Il reprend ses axes clés et propose de stabiliser et ancrer les bases du fonctionnement de l'école mais également de créer de nouvelles propositions et de développer les partenariats et les projets.

Ce projet d'établissement est destiné à l'équipe pédagogique, aux usagers de l'établissement mais aussi à tous les partenaires socio-culturels de la commune et du territoire. Je remercie chaleureusement celles et ceux qui ont participé à la finalisation de ce document. Il constitue la clef de voute et la fiche d'identité de notre école de musique municipale contribuant ainsi à lui donner toute la visibilité qu'elle mérite.

Christophe Borg,
Maire

TABLE DES MATIERES

Méthodologie

I.	<u>Contexte général</u>	P. 7
	A. Contexte historique et géographique	P. 7
	1° Une histoire singulière	P. 7
	2° Une école qui rayonne au-delà de Pontcharra	P. 7
	B. Des moyens au service du projet d'établissement	P. 8
	1° Moyens matériels	P. 8
	2° Moyens humains	P. 10
	3° Moyens financiers	P. 10
	4° Outils de communication	P. 11
II.	<u>L'enseignement artistique</u>	P. 13
	A. Organisation des études à l'école de musique municipale	P. 13
	1° Composition des enseignements dispensés à l'école de musique	P. 13
	2° Les cycles d'apprentissage	P. 14
	3° Les modalités d'évaluation des élèves	P. 15
	4° Choisir son instrument	P. 16
	5° Un travail en transversalité	P. 16
	6° Les spécificités pour les élèves adultes	P. 17
	B. Un lien particulier à l'Harmonie Les Enfants de Bayard	P. 17
	C. La musique à l'école	P. 18
	1° La présence du musicien intervenant dans les écoles	P. 18
	2° L'exemple du projet gamelan	P. 19
	D. Projet d'établissement 2023-2028 : stabiliser, créer et développer	P. 21
	1° Stabiliser et pérenniser	P. 22
	2° Créer	P. 23
	3° Développer	P. 24
	4° Affiner	P. 25

III. <u>Productions artistiques et projets en partenariat</u>	P. 27
A. Création et diffusion	P. 27
1° Des projets pédagogiques qui se présentent et se représentent	P. 27
2° Les auditions	P. 27
3° L'école de musique hors les murs	P. 29
4° Des projets en réseau	P. 30
5° Pontch'musique	P. 30
B. Enrichir le parcours des élèves, le lien aux professionnels	P. 31
1° Développement d'ateliers thématiques ponctuels et de masterclass	P. 31
2° Croiser enseignement et éducation artistique et culturelle : l'exemple du projet avec Les DésAXés	P. 31
3° Favoriser la découverte de groupes professionnels	P. 32
ANNEXE 1	P. 33
ANNEXE 2	P. 34

Méthodologie

L'écriture de ce projet d'établissement 2023-2028 s'est faite en collaboration étroite avec l'ensemble de l'équipe enseignante. L'équipe s'est réunie une première fois avec le directeur d'établissement, la directrice de la culture, le directeur général des services et l'adjointe à la culture pour faire en concertation le point sur l'activité existante de l'école, le bilan du projet d'établissement précédent et les envies d'évolutions. Une réunion a ensuite été organisée avec les représentants des associations Pontch'musique et l'Harmonie Les enfants de Bayard. De nombreuses propositions d'évolutions et de projets sont sorties de ces réunions. A la suite de cette première étape de réflexion, un tableau a été créé pour lister les multiples pistes évoquées et les détailler. Pour chaque piste, un travail a été mené à la fois sur les impacts positifs, les risques et points de vigilance à la mise en œuvre du projet en question mais aussi sur les conditions de mise en œuvre (délai, moyens humains, financiers et matériels...). L'idée est que la Municipalité puisse se positionner sur l'ensemble des propositions en lien avec les orientations de la politique culturelle développée. Par la suite, l'équipe enseignante, les associations Pontch'musique et l'Harmonie Les enfants de Bayard ont de nouveau été sollicitées afin de finaliser ensemble ce projet d'établissement.



I. Contexte général

A. Contexte historique et géographique

1° Une histoire singulière

En 1866, à Pontcharra, est fondé l'orchestre d'harmonie "Les Enfants de Bayard", une des plus anciennes sociétés musicales de la vallée du Grésivaudan.

L'école de musique de Pontcharra est issue de l'Ecole de l'Harmonie Les Enfants de Bayard créée en 1960 par M. Chenevier. Afin de permettre à cette école de prendre un nouvel essor et d'asseoir la pérennité de l'harmonie sur la commune, la municipalité décide en 1984 de la municipaliser.

L'école de musique municipale de Pontcharra propose donc de par son histoire que l'on vient de mentionner, l'enseignement des instruments à vents et percussions ; ceux que l'on retrouve dans un orchestre d'harmonie.

2° Une école qui rayonne au-delà de Pontcharra

L'école de musique municipale de Pontcharra compte des élèves de Pontcharra, du Grésivaudan et au-delà.

A titre d'exemple, sur l'année scolaire 2022-2023 les élèves sont issus de Pontcharra, de la commune participante Barraux mais aussi de communes proches comme Saint-Maximin, ou plus éloignés comme Le Moutaret, Theys ou Ugine.

Les élèves de Pontcharra ayant la possibilité de faire leurs études sur la commune jusqu'en terminale du fait de la présence du lycée Pierre du Terrail, l'école de musique dispose d'un cycle de perfectionnement conséquent. Par ailleurs, la desserte de la commune par les transports en commun est telle que même lors de leurs études universitaires beaucoup d'élèves continuent leur cursus à l'école de musique. Ils y achèvent leurs études musicales mais un certain nombre d'élèves quitte également chaque année l'école pour poursuivre leurs études en conservatoire à rayonnement régional à Chambéry, Grenoble ou encore Lyon.

Il est important de préciser que les jeunes élèves amené·e·s à quitter la commune pour faire leurs études restent quoiqu'il en soit attaché·e·s à l'harmonie. Ainsi bon nombre d'entre eux qu'ils ou elles soient entré·e·s au conservatoire, poursuivent des études supérieures ou entrent dans leur vie professionnelle, reviennent dès que faire se peut pour jouer au sein de l'harmonie.

B. Des moyens au service du projet d'établissement

Afin de pouvoir mettre en œuvre dans un contexte adéquat le projet d'établissement de l'école de musique municipale de Pontcharra, la Municipalité souhaite progressivement adapter les moyens sur lesquels s'appuie l'école de musique.



1° Moyens matériels

L'école de musique dispose d'un bâtiment dédié situé 223 avenue de Savoie à Pontcharra.

Ce bâtiment comprend :

- Cinq salles de cours instrument équipées d'une enceinte Bluetooth (dont une salle avec piano numérique) ;
- Une salle dédiée à la formation musicale (équipée d'un piano acoustique et d'une chaîne Hifi avec liaison Bluetooth) ;
- Une salle dédiée à la pratique collective également utilisée pour la classe de percussions. Cette salle est équipée d'un amplificateur avec câblage permettant de brancher tablette, smartphone, appareil MP3 et clé USB ainsi que d'un piano numérique.
- Une salle de réunion équipée d'un piano numérique ;
- Un bureau de direction ;
- Deux annexes pour archives musicales et autres matériels stockés ;
- Une annexe fermée pour stockage du parc instrumental.

La salle de pratique collective et la salle de réunion peuvent être mises à disposition d'associations du territoire quand elles ne sont pas utilisées par les enseignants de l'école de musique. Ainsi, la chorale associative Chœur Consonance dispose d'un créneau hebdomadaire pour ses répétitions. L'association de parents d'élèves Pontch'musique peut également bénéficier

des locaux pour l'organisation de temps forts ou de réunions. L'Harmonie Les Enfants de Bayard dispose de différents espaces (cf. III. B.). Enfin, ponctuellement, la ville peut être amenée à mettre à disposition sous convention ces deux salles à d'autres utilisateurs.

Afin de permettre une modernisation des techniques d'enseignement et le développement des méthodes d'apprentissage basées sur les nouvelles technologies, les moyens matériels ont été développés dans le cadre du précédent projet d'établissement :

- Accès Internet dans toutes les salles de classe pour supports utilisables en ligne par les professeurs ;
- Achat d'enceintes par classe avec entrées Filare/Bluetooth ;
- Achat d'un mini vidéoprojecteur ;
- Dématérialisation de la rédaction des partitions (achat d'un logiciel d'écriture musicale (2 licences), d'un logiciel de scannage de partition et d'un ordinateur portable équipé).

Afin de pouvoir recentrer les missions administratives du directeur sur la relation aux élèves et à leurs familles, au management de l'équipe, à l'organisation des auditions et concerts... les modes de paiement ont été diversifiés et simplifiés dans le cadre du projet d'établissement précédent. En effet, les familles peuvent maintenant payer leurs inscriptions directement via le Portail Familles (portail d'accès aux factures de multiples services proposés par la collectivité : périscolaire, cantine, multi-accueil, école municipale des sports...).

L'école de musique dispose également d'un parc instrumental. Ces instruments sont proposés aux élèves commençant l'étude d'un instrument sous forme d'une location à l'année.

Les enseignants comme les élèves de l'école de musique bénéficient également d'un accès aux documents de la médiathèque intercommunale Jean Pellerin située à proximité.

Par ailleurs, le Coléo, salle de spectacles municipale, est mis à disposition de l'équipe de l'école de musique deux à trois jours chaque année pour l'organisation des auditions et concerts. L'équipe technique de la salle est également mise à disposition sur ces journées.

Il semble enfin nécessaire de préciser que la commune engage une réflexion sur les travaux et achats nécessaires au bon fonctionnement de l'école sur les dix prochaines années (renouvellement du parc instrumental et du mobilier, rénovation du bâtiment...).

2° Moyens humains

Le corps enseignant, sur l'année 2022-2023, est composé de douze professeurs dont deux titulaires à temps complet, sept titulaires à temps non complet, et trois embauchés en CCD (cf. Annexe 1) pour un total de 5,15 ETP (Equivalent Temps Plein).

Afin de permettre le développement des axes de ce projet d'établissement 2023-2028, il est envisagé de passer à un total de 6,15 ETP d'ici à septembre 2024.

Hormis les deux professeurs embauchés à temps complet, les professeurs complètent leur temps de travail au sein d'autres structures publiques ou associatives (Aix-les-Bains, Annecy, Belley, Chambéry, Eybens, Gières, La Motte-Servolex, Meylan, Saint-Alban-Leysse, Saint-Egrève, Tullins, Veurey, Voreppe...).

Dans le cadre de leur formation professionnelle continue, les professeurs peuvent bénéficier des formations proposées par différents organismes : CEFEDEM, CNFPT... Des rencontres avec des intervenants extérieurs peuvent également être organisées en intra pour permettre notamment l'approfondissement d'une thématique spécifique.

Il est précisé qu'une décharge de 4h hebdomadaires pour la direction administrative de l'école est intégrée au profil de poste du directeur d'établissement et 2h au profil de poste du directeur adjoint.

Enfin, l'équipe enseignante, autour de projets spécifiques, peut également s'appuyer sur les ressources proposées par la Fédération des Sociétés Musicales Dauphinoises (CMF-Isère) à laquelle l'école est adhérente. La CMF-Isère est elle-même membre de la FMRA (Fédération Musicale Rhône Alpes) partie intégrante de la CMF, Confédération Musicale de France, mouvement reconnu et agréé par le Ministère de la Culture. Nombre d'écoles de musique du territoire étant également membres, cela amène à différents échanges : élaboration de sujets d'examens en commun, jurys communs et accompagnateurs pour les fins de 2nd Cycle et le cycle de perfectionnement et projets en commun (cf. III. A. 4°).

3° Moyens financiers

Bien qu'administrativement et hiérarchiquement rattachée à la direction Culture de la commune, l'école de musique dispose d'un budget propre géré directement par le responsable de la structure. Ce budget est voté en Conseil Municipal chaque année au moment du vote du budget global de la commune sur l'année civile à venir. La ville de Pontcharra assume la charge

de la structure, avec une aide du Département de l'Isère et une participation de la commune de Barraux, au prorata du nombre des élèves provenant de cette commune.

4° Outils de communication

La ville de Pontcharra dispose de nombreux outils de communication : site Internet, magazine trimestriel municipal, panneaux à messages variables sur la commune, relais presse locale...

Dans le cadre du précédent projet d'établissement, ces outils ont été largement développés pour gagner en visibilité et renforcer l'image de l'école de musique.

Des focus thématiques réguliers sont faits dans le Mag, magazine municipal, sur les actions portées par l'école de musique et la presse est systématiquement invitée sur les événements portés par la structure.

La page de l'école de musique sur le site Internet de la commune est très régulièrement mise à jour pour être le reflet de l'activité de l'école.

L'école de musique a maintenant un stand communal chaque année au forum des associations de la commune pour présenter son activité.

Mais surtout, une charte graphique a été créée spécifiquement pour l'école en cohérence avec la charte graphique de la commune afin d'apporter une plus grande visibilité à cette structure culturelle sur le territoire. Un logo a ainsi été créé et un ensemble de déclinaisons ont été conçues pour les différentes composantes de la communication visuelle de l'école de musique telles que : panneau sur le fronton de l'école, tête de lettre, cartes de visite, signatures mail, stickers pour le matériel, invitations/affiches/programmes pour les événements, kakémonos, signalétique intérieure du bâtiment, t-shirts pour les enseignants et élèves membres d'orchestres pour les déplacements en concert, trousse pour les élèves de formation musicale...

Dans le cadre du projet d'établissement 2023-2028 la commune continuera à développer la communication autour des actions portées par l'école de musique : développement du fléchage routier et de la signalétique sur la commune, développement de la page web : photos, vidéos...

Voici quelques exemples de déclinaisons de la charte graphique de l'école de musique : logo de l'école de musique, logo de l'ensemble de jazz, modèle de sticker pour identifier le matériel de l'école, exemple de panneau de signalétique intérieure et couverture du livret de scolarité musicale.



SALLE PAUL CHENEVIER



LIVRET DE SCOLARITÉ MUSICALE

Nom :

Prénom :

WWW.PONTCHARRA.FR



II. L'enseignement artistique

L'école de musique municipale développe un projet pédagogique conforme au schéma directeur défini par le ministère de la Culture et en accord avec les axes développés dans le cadre de la politique culturelle municipale.

A. Organisation des études à l'école de musique municipale

1° Composition des enseignements dispensés à l'école de musique

Trois volets composent les études actuellement :

L'enseignement instrumental

- Flûte, hautbois, clarinette, basson ;
- Saxophone ;
- Trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba ;
- Percussions, batterie ;
- Guitare.



L'enseignement général

- Eveil musical ;
- Formation musicale : solfège, initiation à l'analyse, à l'histoire et à la compréhension du discours musical.

Depuis septembre 2021, l'école de musique a ouvert un cursus adapté de formation musicale. Cette classe s'adresse à tout élève présentant des troubles de l'apprentissage. L'objectif étant d'offrir à ces élèves un suivi qui leur est adapté avec un encadrement spécifique. Le nombre d'élèves sera limité à 5 élèves par classe sur ce cours pour permettre un apprentissage serein et adapté pour chaque enfant.

La pratique collective

Divers ensembles existent au sein de l'école :

- Trois orchestres de vents
 - Petit Orchestre (1° cycle)
 - Orchestre Cadet (Fin 1° cycle / Milieu 2° cycle)
 - Harmonie Les Enfants de Bayard (Fin 2° cycle et cycle de perfectionnement)
- Une chorale d'enfants (1^{ère} et 2^{ème} année de formation musicale)
- Un ensemble de jazz

La pratique collective ayant une place prépondérante au sein de l'école de musique, l'élève y participe tout au long de son cursus au sein des différentes formations musicales proposées.

Par ailleurs, ponctuellement des ateliers instrumentaux de musique d'ensemble peuvent être proposés.



2° Les cycles d'apprentissage

Conformément au schéma directeur, le cursus des études est réparti par cycles d'apprentissage.

Les cycles sont ainsi conçus :

- Cycle d'initiation : deux ans ;
- Cycle 1 : trois à cinq ans ;
- Cycle 2 : trois à cinq ans ;
- Cycle de perfectionnement : trois ans à quatre ans pouvant amener l'élève à valider certaines unités du CREM.

Cf. schéma d'organisation des études (Annexe 2)

3° Les modalités d'évaluation des élèves

Pour la formation musicale

Les examens d'évaluation de fin d'année internes se déroulent en deux épreuves : un écrit et un oral. L'écrit a lieu avec le professeur lors d'un cours habituel (les élèves étant prévenus). L'oral est organisé en juin, où chaque élève, individuellement, montre ses acquis de l'année devant un jury de quatre professeurs de l'école (deux pour les lectures, deux pour les chants), les cours étant banalisés cette semaine-là pour les enseignants.

Pour les épreuves instrumentales

Les examens d'évaluation de fin d'année se déroulent sur trois semaines de mi-mai à début juin. Chaque élève instrumentiste joue le programme imposé qu'il ou elle a préparé avec son professeur dans un temps imparti allant de six à huit semaines. L'examen instrumental est public, et accompagné par un pianiste (ou un groupe de musiciens ou encore un enregistrement) ; un jury extérieur spécialiste de l'instrument concerné est invité pour juger des prestations mais surtout pour apporter un regard neuf et objectif sur les axes de travail et de progrès à mettre en œuvre. A l'issue des épreuves, la discussion entre les élèves et le jury est un instant très profitable.

Ces examens ont pour but d'aider les élèves à se préparer à leur avenir de musiciens. Se connaître, savoir préparer un programme en un temps donné, gérer la progression de son travail pour un instant précis, travailler son apparence et son attitude en public, défendre son travail, ses idées, ses choix sur scène, gérer le stress et le contrôle de soi dans un contexte inhabituel et donc déstabilisant, gérer l'imprévisible sans perdre ses moyens... Il s'agit donc bien d'un élément complémentaire essentiel à l'enseignement technique distillé tout au long de l'année dont l'objectif principal est de permettre aux élèves de pouvoir, un jour profiter de leur art avec le plus d'aisance possible et donc de plaisir.

Certains examens sont organisés en commun avec d'autres écoles du réseau :

- Examens de milieu de cycle 2 organisés en commun entre Pontcharra, Alleverd et le Touvet de 1984 à 2012 ; jusqu'à aujourd'hui certaines épreuves étaient communes entre Pontcharra et Le Touvet sur l'ensemble du cursus instrumental. Depuis 2023, Le Touvet s'est retiré du partenariat.
- Examens de fin de cycle 2 organisés avec les écoles adhérentes à la CMF Isère ;
- Examens de fin de cycle perfectionnement « Instrument » en commun avec les écoles adhérentes à la FMRA (Fédération Musicale Rhône Alpes) chaque année dans un établissement différent. Pour la formation musicale, la fin du cycle perfectionnement se passe en interne à l'école.

4° Choisir son instrument

Chaque année, lors de la dernière semaine de cours chaque professeur accueille les enfants qui viennent de terminer leur première année de formation musicale. Le choix de leur instrument est déterminant pour la suite de leur vie musicale et mérite une attention toute particulière. Les élèves de la 1^{ère} année de formation musicale rencontrent, une ou plusieurs fois, chaque professeur afin de pouvoir échanger avec eux et surtout essayer les instruments.

5° Un travail en transversalité

Différents axes sont privilégiés dans l'organisation de la vie de l'école afin de permettre tant que possible de travailler en transversalité entre les classes :

- Projets en commun dans le cadre des ensembles constitués ;
- Ensembles mélangeant les élèves de l'école et les musiciens de l'harmonie ;
- Auditions et manifestations réunissant plusieurs classes autour de projets communs ;
- Auditions mélangeant les instruments et faisant appel à des collègues d'autres écoles ;
- Réunions informelles régulières permettant un dialogue permanent entre professeurs de formation musicale, professeurs instrumentaux et professeurs chargés d'ateliers collectifs ;
- Réunions pédagogiques générales ou ciblées permettant de faire évoluer le projet d'école.

6° Les spécificités pour les élèves adultes

Classes instrumentales

Les adultes s'inscrivent comme les enfants et s'acquittent d'une cotisation votée par le Conseil Municipal. Ils ont alors accès à un cours hebdomadaire de 30min par année scolaire, selon le calendrier scolaire.

Classes de formation musicale

Les adultes inscrits en formation musicale s'intègrent aux cours existants des enfants et peuvent changer de niveau, en accord avec le professeur, en cours d'année.

Ateliers collectifs

Les ateliers collectifs sont ouverts aux adultes. Ils associent adultes et adolescents (petit orchestre, orchestre cadet, orchestre à vent du cycle de perfectionnement, ensembles instrumentaux, Quintette à vent etc..).

Les différents projets réalisés en mélangeant enfants et adultes (auditions, concerts, spectacles) ont montré que le brassage des générations et des niveaux permettait un échange, un intérêt, une dynamique, partagés par les uns et les autres. Leur participation est un élément moteur pour la structure mais aussi pour l'Harmonie Les Enfants de Bayard dans laquelle ils s'investissent largement.

B. Un lien particulier à l'Harmonie Les Enfants de Bayard

Comme présenté dans le rappel historique, l'école de musique est née de l'envie de permettre à l'association l'Harmonie Les Enfants de Bayard de perdurer. Elle s'est ainsi construite autour des instruments d'harmonie. En 2023, l'effectif de l'Harmonie Les Enfants de Bayard est de 61 musiciens, dont la très grande majorité est issue de l'école de musique municipale de Pontcharra. Les liens entre l'école et l'association sont restés forts au fil des décennies. Aujourd'hui, ceux-ci s'articulent autour des points suivants :

La ville de Pontcharra met à disposition de l'association :

- un local au sein de l'école de musique afin que celle-ci puisse y stocker son matériel (partitions, costumes...) ;
- la grande salle de l'école pour les répétitions de l'harmonie ainsi que la salle de réunion en cas de besoin de la part de l'association ;

- des chaises et l'installation électrique pour les concerts de l'harmonie au parc Saint-Exupéry.

L'association :

- met à disposition de l'école son parc instrumental (percussions pour les cours et instruments divers pour locations, prêts) ainsi que l'essentiel du mobilier ;
- propose à l'école d'accompagner un ou une élève dans un concerto lorsque celui-ci ou celle-ci réussit sa fin du cycle de perfectionnement instrumental avec une mention TB ;
- invite ponctuellement l'orchestre cadet et le petit orchestre lors de ses concerts ;
- est présente lors de nombreuses cérémonies et temps officiels de la commune.

L'harmonie est considérée dans le projet de l'école comme l'orchestre du cycle de perfectionnement de l'école. La ville de Pontcharra et l'association s'associent ponctuellement sur des projets communs.



C. La musique à l'école

1° La présence d'un musicien intervenant dans les écoles

Le projet d'établissement 2018-2023 avait pour objectif premier la culture pour tous. Dans ce cadre, depuis l'automne 2019 un intervenant spécialisé en milieu scolaire (titulaire du diplôme universitaire DUMI et/ou habilité par l'éducation nationale) travaille dans les classes pour permettre la création de projets musicaux tout au long de l'année au sein des écoles de la commune.

L'accueil d'un musicien intervenant permet de sensibiliser tous les enfants des classes de maternelles et primaires de Pontcharra à la musique et donc d'élargir la politique culturelle au plus grand nombre.

Il intervient chaque année scolaire auprès des 30 classes des écoles maternelles et élémentaires de la commune à raison de :

- 8 séances de 45min pour les classes de maternelle ;
- De 18h à 22h d'intervention par classe pour les classes d'élémentaire, réparties en séances de 45min à 3h selon les projets portés.

L'arrivée d'un musicien intervenant a permis de créer des liens entre l'enseignement technique de l'école de musique et le scolaire et parfois de susciter des envies d'inscriptions à l'école chez les enfants charrapontains.

Ce musicien intervenant porte des projets spécifiques d'année en année sur des thématiques chères à la commune ou en lien avec d'autres projets de territoire (exemples : projets en lien avec les spectacles accueillis au Coléo, thématiques en lien avec les projets de l'école de musique ou de l'Harmonie, projets sur la création d'instruments à partir de produits recyclés...). Les projets musicaux à l'école sont construits chaque année en collaboration étroite avec les directeurs d'établissement et les enseignants mais également avec l'ensemble des partenaires concernés par le projet (orchestres de l'école de musique, intervenant sportif dans les écoles, périscolaire, ludothèque, cinéma, Coléo...).



2° L'exemple du projet gamelan

Sur les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, les enfants des écoles élémentaires de Pontcharra ont pu découvrir le gamelan, instrument de percussions traditionnel indonésien. Sur chacune de ces deux années scolaires, la commune de Pontcharra a conventionné avec la commune de Voiron pour bénéficier d'un prêt de cet instrument sur 4 à 6 semaines. Ainsi, l'instrument a trouvé sa place 2 à 3 semaines par an dans chaque école primaire. Chaque

enfant, du CP au CM2 a pu découvrir cet instrument, son histoire, la culture musicale balinaise lors de 12 à 16h de séances découverte.

En septembre 2021, la salle de spectacle Le Coléo accueillait en résidence la jeune compagnie Mimpî pour la création de son spectacle jeune public « Kebyar » autour du gamelan. La compagnie a proposé une sortie de résidence à 6 classes d'élémentaire de la commune qui avait déjà découvert cet instrument l'année scolaire précédente. Elle a ainsi présenté un extrait de son spectacle et pris le temps d'échanger avec les enfants à l'issue de cette présentation.

En 2022, lors de la fête de l'école de musique, l'ensemble des élèves d'élémentaire de Pontcharra ont pu montrer aux autres élèves ainsi qu'aux familles les morceaux qu'ils et elles avaient appris à l'école. Près de 700 personnes étaient présentes dans le parc St-Exupéry. La présentation des écoles était suivie d'un concert du groupe de gamelan Keçil. Le lendemain, ce sont 2 classes de l'école élémentaire Villard-Benoît qui se déplaçaient pour aller présenter plusieurs morceaux à Voiron lors d'une journée dédiée à la culture balinaise.

Enfin, en mars 2023, le Coléo, dans le cadre de sa saison culturelle 2022-2023 avait monté un partenariat pour emmener un bus de spectateurs et spectatrices charrapontain-e-s au Grand Angle à Voiron pour découvrir le spectacle de la troupe balinaise du village de Sebatu.



D. Projet d'établissement 2023-2028 : stabiliser, créer et développer

Le projet d'établissement 2023-2028 a été construit dans la continuité du projet d'établissement 2018-2023.

Les axes clés définis en 2018 étaient les suivants :

- Conserver un enseignement de qualité ;
- Développer la pratique collective ;
- Proposer des actions accessibles au plus grand nombre et défendre la culture pour tous ;
- Développer les actions à destination de la jeunesse ;
- Développer les projets transversaux co-construits, en lien avec les acteurs du territoire et les professionnels du secteur musical.

Le projet 2023-2028 reprend les axes qui avaient été définis pour le précédent projet et propose de stabiliser et ancrer les bases du fonctionnement de l'école, de créer de nouvelles propositions et de développer les partenariats et les projets de l'école.

1° Stabiliser et pérenniser

Ce projet d'établissement 2023-2028 a pour premier axe l'ancrage des bases de son fonctionnement notamment via le développement de certains cours ou le dédoubleage d'autres cours afin de permettre l'accueil des élèves et le déroulement des cours dans les meilleures conditions possibles.

Redéveloppement des heures dédiées aux cours d'instruments en individuel

Le projet d'établissement 2018-2023 a vu une nette augmentation du nombre d'heures dédié au cours d'ensemble. Toutefois, cette augmentation a également entraîné une baisse partielle du nombre d'heures dédié aux cours individuels. Le nombre d'élèves en cursus instrument a donc diminué. Il semble aujourd'hui primordial de redonner du souffle aux cours d'instruments afin de s'assurer de la pérennité des classes et des ensembles par la suite. Afin de pouvoir répondre à cet enjeu, le nombre d'heures hebdomadaire dédié aux cours d'instruments augmentera d'un peu plus de 10% sur les deux premières années du projet.

Dédoubleage des cours d'éveil musical et de 1^{ère} année de formation musicale

De plus en plus de jeunes enfants présentent des troubles de l'apprentissage ou des formes de handicap et il devient complexe voire impossible d'accueillir

un groupe de 10 ou 12 enfants quand un ou plusieurs d'entre eux sont concernés. Par ailleurs, avec l'ouverture du cursus adapté de formation musicale, la commune a montré sa volonté d'adapter son enseignement musical. Il semble donc cohérent de proposer également de faire évoluer les conditions d'accueil des élèves en éveil musical et en 1^{ère} année de formation musicale en dédoublant ces cours si nécessaire au vu du nombre et des élèves concernés.

Ouverture d'une seconde classe de cursus adapté

La préparation de ce cours nécessite un temps bien plus important de préparation que les autres cours de formation musicale du fait de sa spécificité et de la nécessité de pouvoir adapter son enseignement aux élèves inscrits. Il semblera donc pertinent de pouvoir dédoubler chacune de ces deux classes quand elles dépasseront 5 inscrits afin de permettre un accueil de qualité sur ce cursus.

Augmentation du créneau de l'ensemble de jazz

L'ensemble de jazz, né du précédent projet d'établissement, se développe. Afin de permettre une meilleure qualité d'enseignement sur cet ensemble et une meilleure prise en compte du temps réel de pratique, ce cours initialement proposé sur 1h basculera sur un créneau de 1h30.

Augmentation du nombre d'heures dédiées à la direction et à la direction adjointe de l'école de musique

Sur l'année scolaire 2022-2023, 6h hebdomadaires de direction et direction adjointe sont allouées pour la gestion d'une école comptant 127 élèves. Le développement des projets liés aux projets d'établissement a entraîné et entraînera une charge importante de travail pour la direction. 2h seront donc ajoutées au temps de direction sur les années à venir afin de permettre un meilleur suivi des dossiers de l'école, plus de temps à la direction pour le management de l'équipe mais aussi le suivi et le lien avec les projets réalisés en milieu scolaire.

2° Créer

Ce projet d'établissement 2023-2028 permet également de répondre à des attentes et des besoins existants auxquels les précédents projets d'établissement n'avaient pas encore répondu en développant de nouvelles approches dans l'apprentissage de la musique.

Présence d'un accompagnateur piano sur des temps réguliers à l'année

Le travail avec piano est la base du travail d'instrumentiste qui doit apprendre non seulement à maîtriser son instrument (justesse, écoute, mise en place...) mais aussi à gérer son accompagnateur ou accompagnatrice (départs, coupures, tempi, devenir leader...). Cette part de cette formation d'instrumentiste n'a jamais été proposée à l'école de musique de Pontcharra. Il semble important de combler ce manque pour permettre la mise en œuvre d'un cursus complet. A partir de la rentrée 2024, un accompagnateur piano viendra sur des créneaux réguliers à l'école pour accompagner les élèves qui seront prêts à présenter un morceau. Ces créneaux seront intégrés au cursus instrumental et ouverts à l'ensemble des élèves des 2^{ème} et 3^{ème} cycles (dans la limite de 3 créneaux de 30min par an).

Cet enseignant pourra également éventuellement être amené à accompagner les élèves des classes de primaire sur les spectacles coordonnés par le musicien intervenant en milieu scolaire.

3° Développer

Le projet d'établissement 2023-2028 vise aussi à amener des axes de développement au projet pédagogique et aux partenariats déjà existants afin de continuer à ouvrir l'école de musique au plus grand nombre et à l'ancrer sur son territoire.

Ouverture de la musique à l'école à partir de la petite section de maternelle

Le poste de musicien intervenant en milieu scolaire avait été calibré pour des interventions dans les classes de la grande section (âge à partir duquel les enfants peuvent entrer à l'école de musique) jusqu'au C.M.2.

L'Education Nationale ayant informé la collectivité qu'il était impossible de faire plus de 6h par an de musique dans les classes de maternelle (nous en faisons jusqu'à 18 initialement), il est décidé de récupérer le volant d'heures restant pour intervenir également dans les classes de PS et MS. Cette organisation est en test sur l'année 2023-2024.

Développement des croisements entre l'école de musique et la musique à l'école

Le poste de musicien intervenant en milieu scolaire a été créé dans le cadre du projet d'établissement 2018-2023 afin de permettre à chaque élève charrapontain de la grande section au C.M.2 de bénéficier d'un éveil musical et de projets musicaux. Ce poste a été directement impacté par la crise covid, empêchant pendant un an et demi de restituer publiquement les projets portés avec les enfants. Il semble aujourd'hui important de pouvoir donner une plus

grande visibilité aux actions portées en milieu scolaire mais également d'afficher plus clairement les liens avec l'école de musique en développant des projets ensemble dans le cadre de ce projet d'établissement 2023-2028.

Présentation des instruments dans les écoles sur le temps scolaire ou périscolaire

Certains instruments peinent à recruter. Il semble donc pertinent d'apporter plus de visibilité à ces instruments en permettant aux plus jeunes de les découvrir de manière plus approfondie. Ainsi, des séances de présentation des instruments par les enseignants seront mises en œuvre en lien avec le musicien intervenant en milieu scolaire et/ou sur le temps périscolaire.

Création d'un diplôme interne à l'école de musique

La commune a fait part de sa volonté de créer un nouveau diplôme interne à l'école de musique. Ce diplôme sera ainsi validé suite au passage de 3 UV:

- UV d'ensemble validée par l'harmonie (4 ans de pratique nécessaires au sein de l'orchestre) ;
- UV de formation musicale validée par l'obtention de l' « Attestation de fin d'Etudes Musicales, Discipline Formation Musicale » de l'école de musique ;
- UV d'instrument validée par le CREM.

Communication sur l'ouverture de l'ensemble de guitare en ensemble seul

Tous les enseignants disposent d'un temps dédié au développement de projets d'ensemble à destination des élèves qu'ils accueillent en cours d'instrument. Ce temps est proportionnel au nombre d'élèves accueillis en cours individuel. L'enseignant de guitare a fait part de son souhait de pouvoir ouvrir ce créneau d'ensemble à d'éventuels élèves non-inscrits en cours d'instrument qui souhaiteraient uniquement jouer en groupe. Cette disposition sera mise en place à la rentrée 2023.

Rapprochement avec l'Ehpad et la Petite Unité de Vie

L'Ehpad est situé à proximité immédiate de l'école de musique. Il semble pertinent de questionner les partenariats possibles entre les deux structures. Une rencontre sera organisée afin d'échanger sur les possibilités de chacun et les croisements envisageables (répétitions d'ensembles ou cours ponctuels ou réguliers dans la grande salle de l'Ehpad, invitation des résidents sur la Fête de l'école de musique ou sur les moments musicaux de la médiathèque...).

Développement du lien avec la médiathèque

La médiathèque est située à proximité immédiate de l'école de musique. Il semble pertinent de questionner les partenariats ponctuels possibles entre les deux structures. Une rencontre annuelle pourrait être imaginée afin d'échanger sur les possibilités de chacun et les croisements envisageables dans le cadre des projets portés par chaque structure tout en veillant à rappeler que l'école de musique n'est pas une source d'animations musicales mais bien un espace d'enseignement artistique.

4° Affiner

Le projet d'établissement 2023-2028 acte la suppression de plusieurs ensembles qui n'ont malheureusement pas réussi à se lancer sur la période 2018-2023.

Option musique au collège

Depuis plusieurs années, l'option portée par l'école de musique questionnait. Le collège exprimait clairement sa difficulté à mettre en place chaque année un planning adapté pour libérer quelques élèves par niveau (8 élèves en 2022-2023 sur 3 niveaux) et n'y arrivait parfois, pas rompant ainsi la continuité du cycle. Il semblait par ailleurs complexe de monter des projets transversaux collège/option musique, aucun lien n'étant envisageable avec les cours de musique portés au collège. D'autres projets ont pu se créer, comme en 2022-2023 avec l'option théâtre, mais ils étaient ponctuels et uniquement liés à la personnalité du professeur partenaire. Par ailleurs, côté commune, la question se posait de mobiliser une enseignante sur 2h hebdomadaires pour 8 élèves déjà inscrits en cursus complet (instrument, formation musical, orchestre et ensemble de classe). Il a donc été décidé de supprimer cette option.

Batucada

Cet ensemble a été créé dans le cadre du projet d'établissement 2018-2023 afin de permettre l'ouverture d'un ensemble à moindre coût pour les élèves et donc plus accessible que d'autres cours de l'école de musique. Ouvert en septembre 2020, il a beaucoup souffert de la crise sanitaire. Un très grand nombre de répétitions ont été annulées, l'ensemble est intervenu sur peu d'événements car pas prêt ou pas assez conséquent. Entre juin 2021 et juin 2022, la batucada a enfin pu démarrer réellement. Il faut toutefois noter que la quasi-totalité des élèves ont quitté le groupe en septembre 2022 pour des raisons diverses et variées. Toutefois, de nouveaux élèves se sont inscrits mais l'enseignant qui est en charge de la batucada ne souhaite pas repartir sur une nouvelle année et aucune enseignante de percussions de l'école de musique ne souhaite reprendre cet ensemble. Il semble donc compliqué de relancer

une nouvelle fois cet ensemble en faisant venir un enseignant extérieur pour 1h hebdomadaire.

Chorale 10-18 ans

Pendant plusieurs années consécutives l'école de musique a proposé ce nouvel ensemble lors des inscriptions. Toutefois celui-ci n'a jamais ouvert faute d'un nombre d'élèves inscrits suffisant et malgré des campagnes de communication importantes auprès des jeunes.

III. Productions artistiques et projets en partenariat

A. Création et diffusion

1° Des projets pédagogiques qui se présentent et se représentent

La création et la diffusion sont deux corollaires d'une activité axée sur la pratique musicale d'ensemble et les auditions publiques d'élèves.

Dans le cadre de leur cursus à l'école de musique municipale, les élèves sont amenés très régulièrement à travailler sur des projets pédagogiques qui peuvent être individuels ou en groupe. Ces projets mènent souvent à des restitutions de travail voire à la création de spectacles présentés lors de divers temps. Ces spectacles sont montés sur des thématiques différentes faisant appel à des œuvres écrites ou adaptées à cette intention, et faisant souvent intervenir d'autres moyens d'expression (déclamation, théâtre, mise en scène ou autre).

Ces spectacles sont le plus souvent construits avec d'autres partenaires. En voici quelques exemples :

- Participation des orchestres de l'école de musique au concert de gala de l'Harmonie Les Enfants de Bayard ;
- Participation d'élèves de l'école de musique à des projets portés par les associations de danse de Pontcharra.

L'école de musique municipale propose un large éventail de manifestations qui se doivent d'être une image de l'activité culturelle de la ville, un retour des élèves sur leur travail et un enrichissement de leur contexte musical : auditions trimestrielles, auditions de classes, concerts donnés à l'extérieur par différents ensembles de l'école, participation aux manifestations de la ville...

2° Les auditions

Les auditions d'hiver et de printemps de l'école de musique municipale se déroulent au Coléo tandis que l'audition d'été se déroule dans le Parc Saint Exupéry dans le cadre de la Fête de l'école de musique. Pour chaque audition au Coléo, environ 300 personnes sont présentes dans le public. Et chaque fête de l'école de musique rassemble entre 700 et 900 personnes sur 2 jours.

L'audition d'hiver, bien qu'étant la première de l'année, est probablement la plus importante. Elle permet de créer une dynamique forte au sein de l'école qui n'est que bénéfique pour le reste de l'année scolaire.



L'audition de printemps est traditionnellement organisée en deux parties. La première est consacrée aux élèves de l'école et la seconde à un ensemble amateur, semi-professionnel, voire professionnel qui vient présenter son travail. En 2023, l'école de musique s'associait par exemple à l'ensemble Tétralyre pour l'audition de printemps. Dans la continuité de l'ouverture du cursus adapté de formation musicale en 2022 et toujours avec l'objectif de veiller à une musique qui s'adresse à tous, il a semblé évident d'inviter l'ensemble Tétras-Lyre sur cette audition. La professeure qui avait été chargée de mettre en place ce cursus adapté est notamment la cheffe de cet orchestre de musiciens porteurs d'un handicap intellectuel. Elle a par ailleurs une très bonne expérience dans ce domaine encore insuffisamment approfondi du handicap et de la pratique musicale. Il semblait important de se rapprocher de cet ensemble et de faire partager ce moment de musique aux élèves afin de leur faire prendre conscience de ce qu'est la musique : un monde sans limite et sans barrière.



La fête de l'école de musique est généralement programmée sur le samedi précédent la Fête de la musique. Cet événement créé en 2016 a pour objectif de permettre à un public plus large de découvrir l'école, ses élèves, ses enseignants lors d'une journée festive.

Depuis 2022, la fête de l'école débute le vendredi après-midi dans le parc St-Exupéry par un temps musical coordonné par le musicien intervenant en milieu scolaire qui propose à plusieurs classes d'écoles élémentaires de venir présenter des extraits des projets réalisés en classe. L'ensemble des élèves des écoles primaires de la commune et leurs familles sont invités sur ce temps musical qui débute par un goûter offert par la municipalité aux enfants.

Ensuite, le samedi matin, l'école propose une matinée portes ouvertes. Une vidéo de présentation générale de l'école est projetée dans la grande salle de l'école. Dans chacune des sept autres salles un ensemble joue, accompagné du professeur d'instrument qui peut répondre aux questions du public. L'association des parents d'élèves de l'école de musique, Pontch'Musique est également présente pour renseigner, discuter, apporter son point de vue de parents. L'association travaille en amont avec un groupe d'élèves de l'école pour préparer des affiches, des panneaux explicatifs à destination des visiteurs, un quizz... En fin de matinée, le Maire de Pontcharra remet les diplômes aux élèves concernés. Sur le temps de midi, l'association Pontch'Musique propose un repas partagé. La journée continue ensuite dans le Parc St-Exupéry avec l'audition pour clôturer en musique l'année scolaire. Pour conclure cette journée, l'association l'Harmonie Les Enfants de Bayard propose généralement un concert.

3° L'école de musique hors les murs

Au multi-accueil

L'école fait des interventions au multi-accueil avec des petits groupes d'instrumentistes accompagnés par un professeur, afin de sensibiliser les moins de 3 ans au monde sonore. Cette activité permet de relier des structures municipales différentes autour de projets communs.

En milieu scolaire

Chaque année, l'ensemble des classes de l'école de musique municipale se produit dans les établissements scolaires de Pontcharra et présente, en de courtes animations, des pièces choisies pour leur côté didactique. Ces animations permettent aux enfants ne fréquentant pas l'établissement de côtoyer ceux qui pratiquent et d'approcher par ce biais l'apprentissage de la musique.

A la médiathèque Jean Pellerin

La médiathèque offre des espaces permettant à de petits groupes de se produire ponctuellement et ainsi contribuer à l'animation d'une structure, tout en faisant connaître l'école de musique à un plus large public.

Lors des temps d'animation proposés par la ville de Pontcharra

Les élèves de l'école de musique peuvent également être amenés à présenter quelques extraits musicaux lors des festivités proposées hors les murs par la commune (fête de la Rosière, marché de Noël...), souvent en lien avec l'association l'Harmonie Les Enfants de Bayard.



4° Des projets en réseaux

L'Ecole de Musique de Pontcharra fait partie du groupement des écoles de musique du Haut Grésivaudan/Chartreuse. Outre le prêt et la mise en commun de matériels (instruments, instrumentistes ...) existants entre ces écoles, de nombreux projets se créent. Voici un exemple de projet porté ces dernières années : rencontres d'orchestres à vent et travail sur partitions communes pour des échanges de chefs chaque année sur une commune d'accueil différent).

5° Pontch'musique

L'association de parents d'élèves Pontch'musique est également l'un des acteurs dynamiques qui gravite autour de l'école de musique municipale. Représentant les élèves en premier lieu, elle est aussi volontaire pour développer des actions favorisant le lien entre les familles des musiciens de l'école mais également valorisant le travail des élèves hors de l'école.

Ainsi, l'association s'implique à l'année afin de soutenir l'équipe enseignante sur la logistique des auditions (transport des instruments, préparation de repas), participer à l'organisation de la Fête de l'école de musique (cf. III. A. 2°),

organiser la venue d'acteurs extérieurs (organisation d'un temps d'échange sur l'audition par exemple) ou de temps de présentation des élèves dans d'autres lieux de la ville comme au cinéma ou à la médiathèque.

Par exemple, chaque année, l'association organise le 21 juin une soirée en partenariat au cinéma Jean Renoir de Pontcharra. Les petits ensembles de l'école de musique viennent jouer au cinéma puis l'association offre un goûter et propose la projection d'un film en lien avec la musique dans la foulée.

B. Enrichir le parcours des élèves, le lien aux professionnels

Dans le cadre de leur parcours à l'école de musique municipale, différentes approches sont proposées afin de permettre aux élèves de découvrir le travail ou d'échanger avec des professionnels du secteur musical, autres que leurs enseignants. Ces temps d'échange et de partage permettent notamment aux élèves d'élargir leur culture musicale, de s'ouvrir à d'autres domaines ou développer des connaissances spécifiques.

1° Développement d'ateliers thématiques ponctuels et de masterclass

Dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement il est envisagé de développer l'accueil d'ateliers thématiques proposés par des intervenants extérieurs professionnels et en lien avec le cursus des élèves. Ces ateliers seraient ouverts aux élèves mais pourraient également être ouverts aux extérieurs. Exemples : masterclass ou rencontre avec un artiste, classes de "culture musicale", focus sur une esthétique particulière...

2° Croiser enseignement et éducation artistique et culturelle : L'exemple du projet avec Les DésAXés

Chaque année, l'école de musique et le Coléo travaillent ensemble sur un projet en lien avec la saison culturelle du Coléo. A titre d'exemple, il est possible de présenter le projet DésAXés porté sur l'année 2022-2023 : la création d'un programme court a été présenté en première partie du concert des DésAXés au Coléo le 19 novembre 2022. Cette première partie était incluse dans le spectacle. Un groupe d'une quinzaine d'élèves de saxophone de l'école est ainsi venu jouer plusieurs morceaux sur scène avec les DésAXés pour débiter la soirée. En amont, des échanges avec les artistes étaient prévus afin de monter ce programme (écriture des partitions notamment). Une répétition a été organisée au Coléo avec l'ensemble du quatuor le jour de la représentation. Les personnes de ce groupe ont enfin bénéficié d'une place gratuite pour assister au concert des DésAXés à la suite de leur intervention.

3° Favoriser la découverte de groupes professionnels

L'ensemble des élèves de l'école de musique municipale de Pontcharra dispose d'une carte spécifique leur permettant de bénéficier du tarif le moins cher pour les spectacles musicaux de la saison culturelle du Coléo. Ainsi trois à quatre spectacles sont présentés aux élèves et à leurs familles. De la chanson française à la musique classique en passant par le jazz, la pop, la musique des balkans, les élèves peuvent ainsi découvrir au fil des saisons culturelles, de nouvelles esthétiques et approches de la musique et de la chanson.

Par ailleurs, chaque année, pour l'audition de printemps, un groupe professionnel ou en voie de professionnalisation vient présenter son travail et échanger avec les élèves.

ANNEXE 1

ENSEIGNANTS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ANNEE 2022-2023						
Nom de l'enseignant	Prénom de l'enseignant	Sexe	Discipline enseignée (dominante)	Temps de travail hebdomadaire	Statut	Diplôme
BACHELET	Cédric	Homme	Saxophone / Basson	8h	ATEA	Diplôme national supérieur professionnel de musicien (délivré au terme d'un premier cycle d'enseignement supérieur) /DEM/ CEPI/ ou équivalent
CUZZOLIN	Laurence	Femme	Flûte	15h45	ATEA	
DUPRAZ	Christophe	Homme	Trompette / Cor	20h	ATEA	Diplôme national supérieur professionnel de musicien (délivré au terme d'un premier cycle d'enseignement supérieur) /DEM/ CEPI/ ou équivalent
GAGNEUX	Thierry	Homme	Clarinette	20h	ATEA	Autre diplôme d'enseignement supérieur
GERMAIN	Eric	Homme	Hautbois	3h05	ATEA	Diplôme national supérieur professionnel de musicien (délivré au terme d'un premier cycle d'enseignement supérieur) /DEM/ CEPI/ ou équivalent
HERLIN	Isabelle	Femme	Percussions	3h45	CDD	DE
LAURENT-BACHELET	Joëlle	Femme	Clarinette	5h30	ATEA	Diplôme national supérieur professionnel de musicien (délivré au terme d'un premier cycle d'enseignement supérieur) /DEM/ CEPI/ ou équivalent
PASSIEUX	Agnès	Femme	Saxophone	1h50	ATEA	DE
RAYMOND	Franck	Homme	Trombone / Tuba / Euphonium	5h30	ATEA	DE
REMOND-KLIMCZYK	Sylwia	Femme	Percussions	3h	ATEA	DE
SCOTTO	François	Homme	Guitare	3h	CDD	
SUTERA	Pauline	Femme	Musique à l'école	12h30	CDD	CAPES de musicologie

ANNEXE 2



Organisation des études 2023 - 2024



ÉCOLE DE MUSIQUE
Municipale de Pontcharra

223 Avenue de Savoie
04 76 97 70 22

ecolemusicque@pontcharra.fr

Éveil	
Initiation musicale 1 ^{ère} année et 2 ^{ème} année	1h

Formation musicale		
Cycle 1	1 ^{ère} année Débutant A	1h
	2 ^{ème} année Débutant B	
	3 ^{ème} année Préparatoire A	1h30
	4 ^{ème} année Préparatoire B	
Cycle 2	5 ^{ème} année Élémentaire A	2h00
	6 ^{ème} année Élémentaire B	
	7 ^{ème} année Brevet	
Perfectionnement	8 ^{ème} année Moyen	1h30
	9 ^{ème} année Supérieur (Fin d'études)	

Un **curcus adapté** pour les cycles 1 et 2 de formation musicale est proposé aux enfants présentant des troubles des apprentissages à raison de 1h par semaine et par cycle.

Instrument		
Cycle 1	1 ^{ère} année Débutant A	30 mn
	2 ^{ème} année Débutant B	
	3 ^{ème} année Préparatoire A	
	4 ^{ème} année Préparatoire B	
Cycle 2	5 ^{ème} année Élémentaire A	45 mn
	6 ^{ème} année Élémentaire B	
Perfectionnement	7 ^{ème} année Brevet	45 mn
	8 ^{ème} année Moyen	
	9 ^{ème} année Pré-Supérieur	
	10 ^{ème} année Supérieur	

Pratique collective		
Chorale	1h	Enseignement obligatoire
Chorale		
Petit Orchestre	1h	
Petit Orchestre		
Orchestre Cadet	1h30	
Orchestre Cadet		
Orchestre Cadet		
Harmonie	2h	Sur proposition du directeur de l'école de musique, validation par le corps enseignant, et acceptation du président de l'association.
Harmonie		
Harmonie		
Harmonie		

Ensemble de jazz	1h30	Tarification spécifique
Atelier d'anches (hautbois)	30 mn	